APPEL À CANDIDATURES

POST DOC 2018/2019

Dans le cadre du programme opérationnel FEDER 2014/2020 et son axe 1 « soutenir les leviers de croissance » le Conseil régional de La Réunion (autorité de gestion du FEDER) a ouvert la possibilité depuis le 07 juillet 2015 de **financer le recrutement temporaire (maxi 24 mois) de scientifiques de haut niveau (post doctorat) au sein d’organismes publics de recherche telle l’Université de La Réunion**.

*Le contenu et le détail du dispositif FEDER 1-16 « renforcer l’effort en RDI des entreprises par le recrutement de jeunes diplômés peuvent être consultés sur le site « www.reunioneurope.org/UE\_CI\_FEDER\_2014\_RDTI.asp*

Le dispositif européen ne prévoyant que le financement à 80 % du coût des recrutements agréés par la Commission permanente du Conseil régional, les unités de recherche candidates devaient impérativement justifier jusqu’ici d’un autofinancement de 20% pour bénéficier du dispositif FEDER ce qui apparaissait comme une difficulté souvent bloquante.

Convaincu de l’intérêt de ce dispositif financier FEDER pour les unités de recherche et la politique scientifique de l’Université, le Conseil d’Administration du 12 décembre 2016 a adopté, sur proposition de son Président, l’installation d’une nouvelle enveloppe de crédits, spécifique, qui permettra de « lever » beaucoup plus facilement les financements européens par un autofinancement de 20%.

Dans cette perspective **et dans l’hypothèse du renouvellement de l’enveloppe de crédits dans le BP 2018**, il est proposé de renouveler un appel à candidatures « POSTDOC 2018 / 2019 » qui permettra de sélectionner les meilleurs dossiers en phase avec la stratégie de l’Université et le cadre d’intervention européen et régional ad hoc.

Cet appel à projets conditionnera le dépôt ultérieur des candidatures devant le guichet unique RD&I du Conseil régional et assurera la part d’autofinancement de 20% requise. La décision finale du financement restera de la compétence exclusive de l’autorité de gestion du FEDER (le Conseil régional).

Le dossier de candidature sera dématérialisé afin de simplifier la procédure interne. Il conviendra de poster le formulaire et les pièces afférentes **avant le mercredi 25 octobre 2017 à 17h** afin que les projets soient examinés par la Commission Recherche du 7 novembre 2017.

La candidature dématérialisée devra être déposée après que l’équipe candidate ait vérifié la réelle adéquation du projet scientifique avec les critères du dispositif 1.16 du FEDER 2014/2020, en particulier les priorités de la S3 « Spécialisation intelligente des Régions».

La durée proposée ne pourra être supérieure à 24 mois et devra courir sur des périodes sans interruption.

Le montant de la demande sera plafonné à un coût brut employeur (salaire brut + cotisations patronales) de 100.000€ par post-doctorant recruté pour la période maximale (24 mois) soit un équivalent de 4.166€ par mois au maximum.

Le financement demandé doit reposer sur une clef de calcul 80 % FEDER+Région / 20 % Université .

Chaque unité de recherche ne peut déposer plus d’une candidature au titre de cette campagne 2018/2019. En cas d’égalité entre les projets ceux déposés par les unités n’ayant pas été financées par le précédent AAC 2017 seront priorisés.

**Nombre de dossiers retenus après sélection : 3 + 1 (liste complémentaire)**

Le dossier dématérialisé de candidature devra comporter au impérativement les développements suivants :

1. Nom du porteur de projet (directeur / directrice d’unité)
2. Description du projet scientifique
3. Fiche de poste / durée du recrutement
4. Présentation de l’équipe de recherche
5. Cv détaillé du post-doc (mentionnant la période d’étude à La Réunion)
6. Description des capacités d’encadrement scientifique
7. Description de mise à disposition d’équipements scientifiques nécessaires
8. Convergence avec les objectifs de la stratégie de recherche de l’Université
9. Points d’adéquation avec la stratégie « S3 » citée dans le dispositif financier FEDER 1.16
10. Modalités envisagées pour favoriser l’insertion professionnelle ultérieure du post-doctorant
11. Fiche de simulation de salaire (cf. intranet)

Une trame de candidature vous est proposée en annexe.

**Notation :**

 Les points 2,5 & 6 seront notés chacun sur 5

 Le point 7 sur 10

 Les points 8 & 9 sur 20 Le total atteignant 65 points